

Le Petit Murianettois



BULLETIN D'INFORMATION N°136

Novembre 2023



mairie_de_murianette



Ville de Murianette

www.murianette.fr



Horaires d'accueil au public

Mairie :

- ◇ Lundi de 13h30 à 17h.
- ◇ Mercredi de 8h à 12h.
- ◇ Vendredi de 13h30 à 18h.

Déchetterie de Domène :

Du 1er novembre au 31 mars :

- ◇ Du mardi au jeudi de 12h30 à 17h30.
- ◇ Vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h30.

Le ramassage des poubelles vertes, grises et marrons se fait les jours fériés.

Bibliothèque municipale :

- ◇ Lundi de 16h40 à 18h.
- ◇ Vendredi de 16h à 17h30.
- ◇ Fermée pendant les vacances scolaires.

City stade :

- ◇ De début novembre à fin février, tous les jours de 8h30 à 18h30.

Chères Murianettoises,
chers Murianettois,

Le retour sur les bancs de l'école a été, pour la plupart des enfants, une réelle joie : celle de retrouver ses camarades de classe, les institutrices, les apprentissages et les jeux à la récréation. Il n'y a eu aucun mouvement du corps enseignant et les effectifs sont stables.

La commune a lancé avec la Métropole un projet d'envergure, Cœur de Ville, Cœur de Métropole (CVCM). C'est dans ce contexte qu'une première rencontre a eu lieu en juin dernier. Elle avait pour but de recueillir les idées des habitants pour leur futur cœur de village.

Récemment, le 9 octobre dernier, vous étiez conviés à une réunion publique de restitution de ce premier temps fort. Plus de cinquante murianettois se sont déplacés. Un diagnostic complet et riche en informations vous a été présenté. Puis, il vous a été demandé de participer à des ateliers, avec différentes thématiques, afin de recueillir à nouveau vos idées et souhaits.

Je tiens à vous remercier de vous être déplacés aussi nombreux. Cela démontre l'intérêt des murianettois pour le futur de leur village.

Côté finances, vous avez reçu récemment votre avis d'échéance pour la taxe foncière. Vous avez certainement remarqué que le montant a augmenté. Cela s'explique par le fait que l'Etat a décidé de revaloriser toutes les bases locatives de 7.1%. Quant aux taux communaux, comme les années précédentes, le conseil municipal a décidé de ne pas les augmenter.

Mon équipe et moi-même avons pour habitude de vous retrouver lors de réunions de quartiers afin de venir à votre rencontre et faire un point sur votre secteur. Je vous informe que, suite à des contraintes d'agenda, ces réunions sont différées en 2024. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des dates retenues dans la prochaine édition du petit murianettois.

Mon adjoint aux affaires sociales, M. Ambrosiano, et moi-même, avons à cœur de proposer des activités aux personnes de 65 ans et plus. Pour ce faire, nous avons réuni les murianettois de cette tranche d'âge le 16 octobre dernier afin de recueillir leurs souhaits et idées. Une vingtaine de personnes a fait le déplacement. Ce temps d'échanges a été très apprécié aussi bien par les élus présents que par les murianettois dans l'assemblée. Il a ainsi été décidé de mettre tout d'abord en place des temps conviviaux lors desquels seront proposés des jeux de société autour d'une collation offerte par la municipalité. Les personnes concernées recevront très prochainement un courrier à ce sujet avec le calendrier défini lors de la réunion. Si vous avez 65 ans ou plus, et que vous ne recevez pas ce courrier, merci de vous rapprocher de mon secrétariat afin qu'il vous rajoute sur nos listes de diffusion.

Bonne lecture,

Cédric Garcin, votre Maire.

E
d
i
t
o



Des aides pour les particuliers en matière d'énergie

La prime Air Bois

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur de notre territoire pour les années à venir. Grenoble Alpes Métropole a conscience de l'enjeu de santé publique et met en place de nombreuses actions pour ramener les concentrations de particules fines à des niveaux préconisés par l'Union Européenne ou tendre vers les valeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé.

La pollution aux particules fines provient de plusieurs sources. La mauvaise combustion de biomasse (bois de cheminées et déchets verts), responsable d'environ 66% des émissions (75 % en hiver), se place comme le premier émetteur. Vient ensuite le parc automobile (particulièrement les moteurs diesel), responsable de 15% des émissions.

Le chauffage individuel au bois peut être très polluant s'il est mal réalisé. Un chauffage au bois performant et propre repose sur trois points :

- un appareil performant et bien installé
- l'utilisation d'un combustible adapté
- une utilisation et un entretien optimal de son appareil



Bon à savoir :

- un foyer ouvert mal entretenu émet jusqu'à 100 fois plus de particules qu'un insert ou un poêle récent correctement installé.
- un foyer ouvert aura un rendement de 10 % quand un poêle récent en aura 80.

L'économie de combustible réalisée permet un retour sur investissement (d'un nouvel appareil) rapide, de l'ordre de 3 à 6 ans selon l'installation.

Grenoble Alpes Métropole a mis en place une prime de renouvellement de votre appareil en 2015. Cette prime a été doublée en septembre 2018 permettant un financement de 1600€ à 2000€ pouvant représenter plus de 50 % de l'opération. Le cumul de l'aide métropolitaine (Prime Air Bois) et des aides de l'Etat (MaPrimeRenov et CEE) permet en moyenne de couvrir entre 30% et 90% des dépenses en fonction des revenus du ménage. Le coût des travaux peut même être pris en charge à 100% pour les plus modestes.

A compter d'octobre 2024, l'utilisation des cheminées à foyer ouvert sera interdite par l'Etat sur le territoire de la Métropole, du Voironnais et du Grésivaudan.

Aussi, n'hésitez pas à profiter de l'aide de la Métropole pour la remplacer par un appareil performant.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le dispositif, vous pouvez contacter l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), partenaire technique de Grenoble Alpes Métropole au 04 76 00 19 09 ou par mail : prime-air-bois@alec-grenoble.org

Toutes les infos sur : <https://www.lametro.fr/281-la-prime-air-bois.htm>

L'aide solaire thermique

L'énergie solaire thermique est une énergie renouvelable consistant à produire de la chaleur pour les besoins de chauffage et/ou de l'eau chaude sanitaire à partir de capteurs solaires.

Elle se distingue du solaire photovoltaïque qui produit de l'électricité à partir du rayonnement solaire.

L'installation d'un chauffe-eau solaire thermique permet de :

- ♦ Bénéficier d'une eau chauffée à l'énergie solaire de mai à octobre et du préchauffage de votre eau le reste de l'année (ce qui est une solution à fort plus-value écologique).
- ♦ Réaliser des économies d'énergie jusqu'à 50%.
- ♦ Réduire les émissions de CO₂ jusqu'à 300 kg par an.

Une aide destinée aux propriétaires de maison individuelle :

- ♦ L'aide solaire thermique vise ainsi à encourager les propriétaires de maison individuelle à installer un système de chauffe-eau utilisant une énergie renouvelable, à savoir l'énergie solaire.
- ♦ Les systèmes de chauffage combinés qui assurent à la fois le chauffage solaire du logement et l'eau chaude sanitaire sont également concernés par cette aide.
- ♦ L'aide est progressive, elle est délivrée en fonction des revenus du foyer :
 - Foyers modestes et très modestes : 2000 euros
 - Foyers intermédiaires : 1200 euros
 - Foyers hors plafonds de ressources : 1000 euros
- ♦ L'aide au solaire thermique, gérée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), est cumulable avec MaPrimeRénov' de l'État et la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Elle est cumulable également avec les aides de la Métropole liées au dispositif Mur Mur.
- ♦ L'ensemble permet de couvrir de 30% à 85% de l'achat d'un chauffe-eau solaire (qui coûte environ 7000 €).

Pour vous faire accompagner par l'ALEC :

Par téléphone : 04 76 14 00 10

Par courriel : aidesolairethermique@alec-grenoble.org

Toutes les infos sur : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/185-installer-un-chauffe-eau-solaire.htm>



Rentrée des classes

Le 4 septembre dernier a marqué le retour des enfants à l'école.

Des plus petits aux plus grands, les enfants avaient fière allure dans leurs plus belles tenues. A l'exception de certaines petites sections pour qui la séparation avec papa et maman était plus difficile, ils étaient heureux de retrouver leurs copains de classe ainsi que leur maîtresse.

Aucun mouvement au niveau des institutrices :

- ⇒ Céline BONARDI demeure la directrice de l'école et s'occupe des CM1 et CM2
- ⇒ Céline BRISSON se charge des CE2 et d'une partie des CE1
- ⇒ Pascaline GRANCHER de l'autre partie des CE1 et des CP
- ⇒ Michèle NILLE a la classe complète des maternelles, de la petite section à la grande section

Ce sont ainsi des classes homogènes d'une vingtaine d'enfants, pour un total de 84 élèves.



Afin d'assurer la sécurité des enfants et des personnes accompagnantes, la municipalité, en accord avec le service voirie de la Métropole, a décidé de réglementer la rue Jean-Pierre Raffin-Dugens en la passant à une vitesse maximale de 20km/h.

A cet effet, le Maire a pris un arrêté de police et un panneau de signalisation a été posé par la Métropole.

Toujours dans un souci de sécurisation, un nouveau marquage au sol a été réalisé par la Métropole. Nous espérons que la régulation de la vitesse et l'augmentation de la visibilité du périmètre scolaire fera ralentir les automobilistes et permettra une meilleure protection des piétons.



Info collecte : à la rentrée, c'est le moment d'élaguer !



Comme chaque année, et spécialement après l'été, de nombreux arbres et buissons empiètent sur le domaine public, entraînant de sérieuses difficultés dans le ramassage des poubelles par les services de collecte des déchets de la Métropole. En effet, une végétation mal entretenue peut avoir de lourdes conséquences : gêner, voire empêcher le passage des camions poubelle, dégrader les véhicules, blesser des agents...

De plus, cet empiètement sur les voies de circulation peut également empêcher l'intervention des services de secours comme un camion de pompiers.

Pour rappel, l'entretien des arbres et des haies en limite de voie publique est une obligation, conformément à l'article 9.4 du Règlement de Collecte Intercommunale de Grenoble Alpes Métropole : « *La garantie des conditions de réalisation du service de collecte dépend en partie du gestionnaire des espaces privés ou*

publics, qui doit assurer l'élagage de la végétation en cas de gêne pour la circulation... ». En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain pourrait être engagée.

La Métropole appelle donc à votre plus grande vigilance pour entretenir vos végétaux et ainsi éviter ces désagréments, en particulier à l'automne, la période la plus propice pour tailler ses végétaux étant d'octobre à janvier.



Parc des Barrières

Aménagement d'un cheminement piéton et d'un stationnement le long du parc des Barrières

Cet été, des travaux ont été réalisés par la Métropole, avec le concours de la commune, afin de créer un trottoir sécurisé pour les piétons.

En effet, sur la RD11G, il manquait un tronçon de trottoir à la sortie du lotissement, rue des cerisiers, pour se rendre jusqu'à la commune de Domène.

Désormais, les piétons, les personnes à mobilité réduite, peuvent circuler sur cet axe en toute sécurité de Murianette à Domène.

Une bande de stationnement a également été créée pour que les personnes qui souhaitent profiter du parc public puissent s'y garer facilement.

Coût de l'opération 24 939,69 € HT dont 7 000 € de participation communale via un fonds de concours.



Le 9 octobre a eu lieu la réunion publique concernant le projet Cœur de Ville, Cœur de Métropole.

Cette réunion avait pour but de présenter le diagnostic réalisé notamment par Athanor architecture et Alt'urbaine.

Ce diagnostic complet a permis de nous donner une vision globale de notre centre bourg et de fixer des pistes d'amélioration.



La cinquantaine d'habitants présents à cette réunion a pu avoir toutes les explications nécessaires sur le diagnostic.

La deuxième partie de la réunion était organisée sous forme d'ateliers pendant lesquels les habitants ont pu « construire » le centre bourg tel qu'ils aimeraient le voir se transformer.

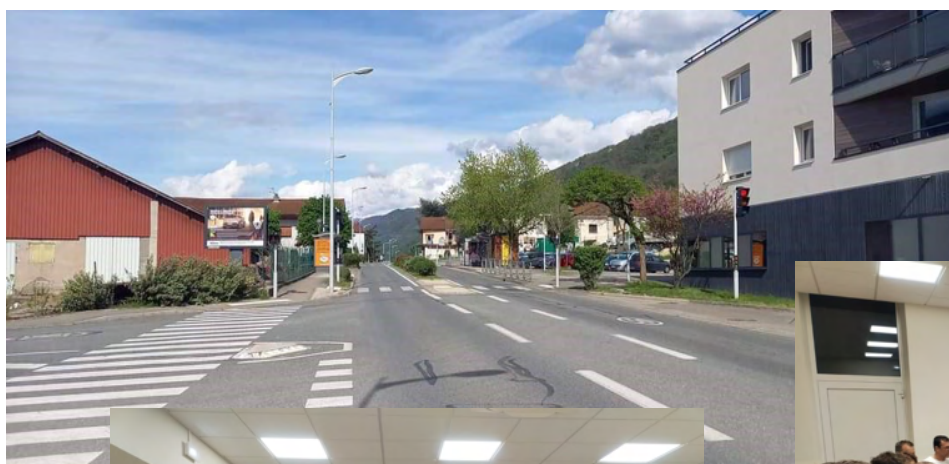
Le résultat du travail de chaque groupe a été présenté par les participants aux autres groupes.

Toutes les remarques et les idées ont été notées ; elles permettront à la municipalité de donner une orientation à l'aménagement du futur centre bourg.

Pour rappel, vous pouvez consulter et donner votre avis sur ces réaménagements futurs qui ont pour objectif d'améliorer la qualité des espaces publics, favoriser les mobilités actives et renforcer l'identité du centre.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif métropolitain « Cœur de Ville, Cœur de Métropole » qui permet aux communes de l'agglomération de rendre leur centre-ville ou leur centre-bourg plus accessible, plus végétalisé et plus agréable à vivre.

Consultez la plateforme participative sur le site : <https://metropoleparticipative.fr/participation/43374/32-espace-participatif.htm>



Des sourires et des jeux : la cour des maternelles se transforme

Jeudi 28 septembre, nos chers **bambins de l'école maternelle** ont eu la **surprise de découvrir un nouveau jeu dans leur cour : un drone avec des volants !** Ce dernier vient compléter les jeux installés début 2022 : une adorable pompe à essence, de délicieux donuts au sol et des jeux muraux passionnants. Tout cela a été rendu possible grâce à l'engagement soutenu de plusieurs équipes de l'APE (Association des Parents d'Elèves) et des maîtresses ces dernières années, qui sont parvenues à réunir un budget de 6800€, en partie financé par le don généreux d'un papa de l'école.

Nous souhaitons également adresser un **grand merci à Jean-Luc, notre employé communal, ainsi qu'à un papa d'élève** : ils ont tous 2 joué un rôle essentiel dans l'installation des jeux et leur aide précieuse permet à nos petits de profiter de ces nouveaux espaces en toute sécurité.

Nous espérons que ces ajouts ludiques rendent les journées de nos enfants encore plus joyeuses et mémorables. **Un grand bravo à tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce rêve devenu réalité !**



Goûter crêpes APE et tours de calèche

Lundi 9 octobre, l'APE a organisé un **goûter pour les enfants après l'école**. Au menu : délicieuses crêpes et boissons chaudes ou froides pour petits et grands ! Les enfants du périscolaire ont pu en profiter grâce à un système de pré-commande et à la complicité d'Elodie et de Marie-Claire. Les enfants ont également pu faire des **tours de calèche inoubliables** grâce à Jean-Pierre, un papi de l'école, qui nous prêtait sa jeune jument Clausy, aussi heureuse que les enfants de se balader sous le soleil ! Le goûter a permis de financer 3/4 du transport en car d'une classe pour une prochaine sortie scolaire.

Un moment convivial et utile qui sera réorganisé pour le plaisir de tous !



Les prochains événements :

- Vente de chocolats,
- Vente de fromages,
- Goûter après l'école,
- Loto le 30 mars



L'association le Baobab propose depuis la rentrée un **atelier aquarelle**. Cet atelier s'adresse aux personnes pratiquant déjà cette activité. Une dizaine de personnes se retrouvent ainsi tous les vendredis dans la salle polyvalente à 15h.



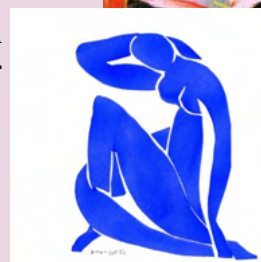
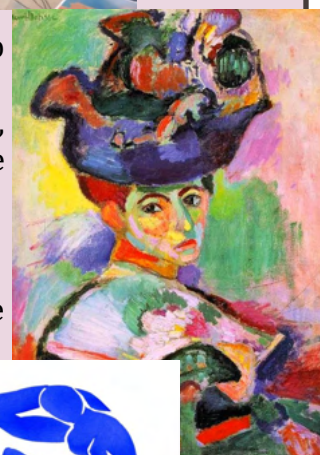
Mercredi 22 novembre à 18h, dans la salle polyvalente, le Baobab vous propose une conférence sur le peintre Henri Matisse.

L'association RegArts d'Echirolles, par Mme Evelyne Perruchietti, viendra nous éclairer sur l'œuvre du peintre. Cette conférence s'adresse à tous, experts comme novices.

Henri Matisse, peintre, graveur et sculpteur français. 1869-1954.

Unanimement considéré comme l'un des plus grands artistes du XX^{ème} siècle, Henri Matisse échappe à toute classification.

Il est comme Vlaminck et Derain, l'un des promoteurs du fauvisme, mais à partir de cette révolte de la couleur, son art est une réflexion sur la ligne, sur l'équilibre, sur la synthèse des formes.



Nouvelle activité couture

Le Baobab vous propose une nouvelle activité à partir du 18 novembre.

Il s'agit d'un atelier couture. L'activité aura lieu un samedi sur deux au sein du groupe scolaire Jean-Pierre Raffin-Dugens.

Cet atelier s'adresse à des couturières débutantes ou pas. C'est Mme Lucienne FRATTA qui animera cette activité bénévolement.

Le nombre de participants est limité à 6 personnes. Tarif : adhésion de 15€ + participation de 25€.

Pour tout renseignement : baobab.murianette@gmail.com ou à la permanence de la bibliothèque le vendredi de 16h30 à 18h.

Yoga

Les séances de yoga ont repris depuis septembre avec Ghislaine le lundi à 17h45 et à 19h15, et avec Béatrice le mardi à 18h et le mercredi à 9h30.

Il reste encore quelques places pour les amateurs !

Les samedis bien être

Le Baobab propose les samedis bien-être à Murianette.

Il s'agit, d'une part, d'ateliers de danse biodynamique qui auront lieu le 4 novembre 2023 et le 24 février 2024 de 10h à 12h avec Swati Sharma.

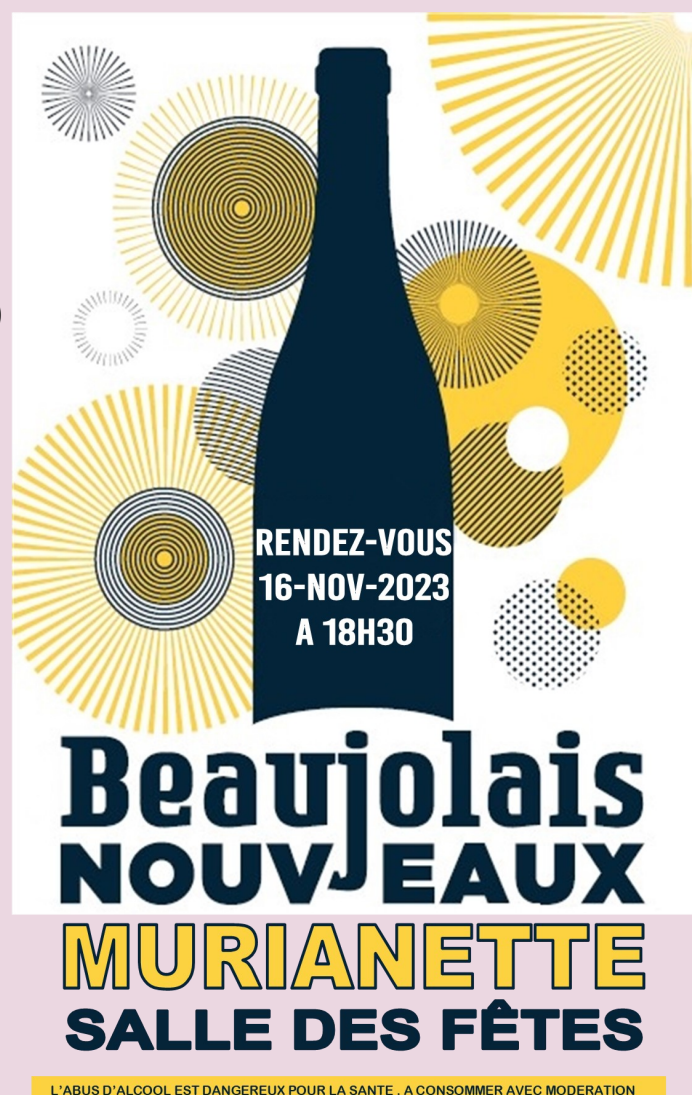
D'autre part, le stage « Roule ma Poule », stage de détox avec balles, ballons, rouleaux, vous est proposé le 13 janvier 2024 de 10h à 11h30 avec Béa Roméo.

Pour tout renseignement : bea@bienheureuse.fr / 06 81 17 86 49

Le comité des fêtes de Murianette vous convie à deux évènements en cette fin d'année :

Le beaujolais nouveau arrive le
jeudi 16 novembre.

Venez nombreux le découvrir à partir de 18h30
dans la salle polyvalente !



Le marché de Noël se déroulera le
samedi 9 décembre à partir de 9h et
jusqu'à 17h, dans la cour de la mairie
et dans la salle polyvalente.

Venez faire vos derniers achats de Noël
auprès de nos artisans créateurs.
Une petite restauration et un bon verre de
vin chaud pourront vous réchauffer lors de
cette journée.
Et qui sait, le Père Noël sera peut-être de
passage sur notre commune...

6 septembre 2023 a eu lieu la fête de la fin de l'été.



Vous avez été très nombreux à venir partager cette fête avec nous tout au long de la journée et particulièrement le soir.

Nous espérons que cela vous a beaucoup plu.

Nous tenions à vous remercier et à remercier également le comité des fêtes, la mairie de Murianette, la mairie de Domène pour le prêt de matériel ainsi que M. Pierre Savin pour les photos et l'article dans le Dauphiné Libéré.



13 janvier 2024 : loto des rois

Nous vous attendons nombreux pour le loto des rois qui se déroulera dans la salle polyvalente de Murianette.

Au programme : repas fait maison ainsi qu'un SUPER LOTO. De nombreux partenaires seront présents.

Ouverture de la salle dès 17h. Le loto débutera à 19h.

Le repas est seulement sur réservation. Repas obligatoire pour participer au loto.

Menu enfant (jusqu'à 8 ans) 15€ : biscuit apéritif + 1/2 tartiflette + galette des rois aux pommes ou frangipane + 1 boisson.

Menu adulte 25€ : biscuit apéritif + tartiflette + galette des rois aux pommes ou frangipane + 1 boisson.

Merci de vous rapprocher de la pâtisserie La Tentation Sucrée pour réserver et payer votre place dès le 1er décembre et jusqu'au 7 janvier.

Attention, nombre de places limité !



Publicité

La Tentation Sucrée sort son flyer pour les fêtes de fin d'année. Il sera composé de nos bûches et chocolats. Possibilité de commander les bûches jusqu'au 20 décembre en boutique.

Venez en boutique et retrouvez dès à présent nos chocolats : orangettes, citronnettes, mendiants, rochers, ballotins... Et également nos sapins mendiants et sujets en chocolats; mais aussi tous nos biscuits dont nos sablés aux pralines, sablés de Noël, cookies, meringues, cakes et ...nos pains d'épices !!

Dès le 10 novembre, et jusqu'au 1er décembre, retrouvez également nos calendriers de l'avent garnis de chocolat noir, lait, blanc ou dulcey faits maison.

A partir du vendredi 29 décembre, nos galettes seront de retour pour un mois. Les fèves seront à l'effigie d'une association. Cette année, vous aurez la possibilité de goûter nos galettes à différents parfums dont la frangipane, frangipane poire/chocolat ou pomme. Pour l'achat d'une galette, 1€ sera reversé à l'association La Locomotive de Grenoble qui vient en aide aux enfants malades à l'hôpital, aux parents endeuillés. Dès l'achat d'une galette pour 8 personnes, une bouteille de cidre vous sera offerte.





Le 11 novembre 1918, est signé à Rethondes l'armistice qui met fin à la première guerre mondiale. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un soldat inconnu est inhumé sous l'Arc de Triomphe à Paris.

Une loi du 24 octobre 1922 fait du 11 novembre un jour férié, consacré à la commémoration de la victoire et de la Paix. Depuis, chaque année, le 11 novembre donne lieu à une cérémonie devant le monument aux morts.

La municipalité vous donne rendez-vous le **samedi 11 novembre 2023 à 10h45** devant la mairie pour le départ du cortège. La cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

M. le Maire et le conseil municipal convient les nouveaux arrivants sur la commune à une soirée d'accueil qui aura lieu le **vendredi 1^{er} décembre à 18h30** à la salle polyvalente de Murianette.



Ce sera l'occasion pour les élus de présenter la commune et aux représentants des associations de leur faire découvrir leurs activités. Ce moment d'échanges sera suivi d'un verre de l'amitié.

Un courrier d'invitation sera prochainement envoyé aux personnes concernées. Si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité organise le traditionnel repas des Aînés le

Dimanche 17 décembre 2023 à 12h00

Salle polyvalente de Murianette



En cas d'impossibilité, nous offrons aux absents et absentes un colis qui sera remis le samedi 9 décembre dans le bureau d'accueil de la mairie au rez-de-chaussée.

Un courrier a été envoyé à chaque personne concernée. N'oubliez pas de remettre votre coupon réponse en mairie avant le 12 novembre.

Si vous avez plus de 65 ans et que vous n'avez pas reçu cette invitation, merci de vous rapprocher rapidement du secrétariat de mairie.



M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal invitent les habitants de la commune afin de célébrer la nouvelle année 2024. Les vœux se dérouleront le

vendredi 19 janvier 2024 à 18h30

dans la salle polyvalente, au rez-de-chaussée de la mairie.
Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Directeur de Publication : Cédric Garcin
Journal de Murianette : Mairie de Murianette
266, Montée du Champ de la Vigne 38420 Murianette
Tél : 04 76 77 11 26
Mise en page, infographie : Christine Grané

Rédaction et photos : Les Commissions Animation
- Urbanisme - Finances - Education - Sociale
Estelle Galluccio - Caroline Dolo -
Les associations Murianettoises
Distribution : Mairie de Murianette
Impression : Imprimerie des Ecureuils - Gières